



**Syndicat National FORCE OUVRIÈRE
des Finances Publiques**

Section d'Ille-et-Vilaine

Compte rendu du CSAL du 27 septembre 2023

Ordre du jour :

- 1) Approbation des PV des CSAL du 17 mai, 24 mai et 20 juin (avis)
- 2) Suivi des avis des CSAL des 24 mai, 20 juin et 29 juin 2023 (information)
- 3) Modification des horaires variables de la Trésorerie Hospitalière (TH) Saint-Malo (avis).
- 4) Bilan de la campagne déclarative IR 2023 (information)
- 5) Expérimentation du transfert de la relance succession au PCRП (information)
- 6) Tableau de bord de la Veille Sociale (TBVS) 2022 (information)
- 7) Généralisation de la correction dématérialisée des copies de concours (information)
- 8) Questions diverses

Lecture préalable des liminaires, dont celle de Force Ouvrière (ci annexée).

A la suite de la lecture de notre liminaire, le Président a apporté les précisions suivantes :

- Sur le droit d'alerte : la direction n'a pas engagé la procédure prévue par les textes du décret, en raison d'une divergence d'interprétation sur le fondement du droit d'alerte. F.O lui a rappelé que, malgré sa divergence d'interprétation, la direction devait se conformer aux textes et ne pouvait décider de s'en affranchir. M. Bied-Charreton précise qu'il s'agit d'une position des directeurs au niveau national.
- Il a rappelé les actions de soutien au service des SDIF par l'affectation de 4 EDR ainsi que le recrutement de 3 nouveaux contractuels durant 1 an qui doivent arriver mi-novembre. Ces contractuels pourvoient à la vacance de 3 cadres C sur la DRFIP 35. Au surplus, les géomètres ont été sollicités pour venir également en renfort, sur la base du volontariat.
- Il a souligné l'apport du script digital qui permet de trier le contenu des mails des usagers afin de pouvoir assurer un traitement accéléré des réponses personnalisées.
- Il a procédé à plusieurs visites des services et rencontré les agents sur le sujet.
- La Centrale réalisé un retour d'expérience (Retex) sur la campagne GMBI dans les SIP. La DRFIP 35 a demandé de l'étendre aux SDIF avec un focus sur les difficultés applicatives rencontrées.
- Il a rappelé la montée en compétence des 2 agents de la DDTM arrivés en septembre pour soulager le service.

- Sur la convention des cadres B et C, il a insisté sur le fait qu'il s'agit avant tout de délivrer aux agents une information la plus concrète sur les points du Contrat d'Objectif et de Moyens (COM) susceptibles de les intéresser.

- Il a rectifié les chiffres de la trajectoire nationale d'emplois de la période 2023/2027 :
- 850 en 2023 ; - 200 en 2024 ; 0 en 2025 ; clause de revoyure pour 2026/2027

- Le président n'a pas jugé utile de présenter le rapport annuel d'activité de la DRFIP en CSAL. Il considère que les critiques négatives portées par la CGT à chaque rapport annuel rendent inutiles sa présentation cette année.

Passage à l'ordre du jour :

1) approbation des précédents PV : aucune observation particulière ; vote favorable unanime.

2) Suivi des avis CSAL : idem (pas de vote).

3) horaires variables de la TH Saint-Malo : il s'agit d'harmoniser la plage variable après-midi jusqu'à 19h au lieu de 18h30, comme dans les autres services du CFP de Saint-Malo. Les agents consultés y étant favorables, les O.S ont unanimement voté pour. F.O a suggéré d'étendre cette possibilité à l'ensemble des services SPL du département et de permettre la consultation de l'applicatif Hélios jusqu'à la même heure (19h).

4) Bilan campagne IR 2023 :

Cette campagne a percuté celle de GMBI jusqu'au 15 septembre.

Accent mis sur le renforcement de la lutte contre la fraude aux réductions et crédits d'impôts dès le dépôt des déclarations.

Perturbations applicatives diverses de traitements informatiques de données.

Renfort du centre national de contact téléphonique par les services des particuliers et le Pôle Contrôle Revenus Patrimoniaux (PCRP).

5) Expérimentation relance succession au PCRP :

Il s'agit de transférer du Service de l'Enregistrement (SDE) au PCRP l'ensemble de la chaîne de relance des successions, amiable comme contraignante.

Expérimentation sur 9 mois avec bilan en mai 2024 pour savoir si à pérenniser selon les résultats. Un nouveau contractuel d'1 an est transféré avec la mission.

6) TBVS 2022 :

Permet de constater un recul des effets de la crise Covid.

Nombreuses opérations de NRP et de réorganisations.

Accroissement des fiches de Risques Psycho-Sociaux (RPS) en lien avec les incivilités des usagers.

Pas de dossier d'incivilité/agression présenté au procureur dans le cadre de l'article 40 (protection fonctionnelle du fonctionnaire).

F.O a souligné l'importance des écrêtements d'horaires variables qui témoignent des conditions de travail dégradées dans certains services (division BIL ; Trésorerie Hospitalière Fougères, SIE Vitré, Rennes 2 et Saint-malo). F.O a suggéré de revoir l'organisation du fonctionnement de ces services pour trouver des solutions pérennes.

7) Correction dématérialisée des copies concours : généralisation du dispositif expérimental qui s'est avéré concluant. C'est l'outil de numérisation (Scan) qui procède automatiquement à l'anonymisation des copies.

8) Questions diverses :

- Restauration Fougères : une solution de remplacement de la personne partante par un personnel de la société Allo'net, durant une période d'essai de 6 mois à compter d'octobre a été évoquée. En contrepartie, l'association de gestion du restaurant s'est engagée à accroître la fréquentation jusqu'à au moins 20 convives Minefi/jour (contre 14 actuellement). Cet emploi sera financé sur les crédits de la Direction.

- Restauration Vitré et Saint-Malo : ces sujets sont renvoyés au prochain Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS) du 10 octobre.